

Bulletin

du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

Numéro 13

Octobre 1999

Se moquent-ils de nous?



Laissons leur le bénéfice du doute... Ces sourires trahissent sûrement un ardent désir de vous lire. Alors, écrivez leur! (voir en page 12)

“Nouvelle formule améliorée”

Vous avez entre les mains le premier numéro du Bulletin du MÉPACQ “nouvelle formule”. Dorénavant, chacun des numéros du Bulletin traitera d'un thème particulier. Par exemple, le présent Bulletin porte sur de la campagne que nous mènerons cet automne sur la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes.

Le prochain numéro (celui de décembre 1999) portera principalement sur le phénomène de déréglementation au Québec dans le contexte actuel de mondialisation.

Si vous avez des suggestions de thème à approfondir dans les futurs numéros, faites-nous les connaître.

Sommaire

- 2- *Le Congrès d'orientation*
- 2- *Des changements au MÉPACQ*
- 3- *Quelques enjeux*
- 5- *Un aperçu de la future politique?*
- 6- *Nos priorités cet automne*
- 7- *Pour un débat public*
- 7- *Des outils*
- 12- *Des gestes à poser*

Journée de visibilité et de mobilisation Pourquoi le 1^{er} novembre?

Ce n'est pas d'hier que le mouvement populaire et communautaire autonome revendique de l'État une meilleure reconnaissance et un accroissement de son financement. Cela fait 25 ans qu'un mouvement comme le MÉPACQ porte ce type de revendications. Afin de faire des gains, de nombreuses actions ont été menées année après année. Et parmi ces actions, nous pensons qu'une d'entre elles mérite d'être soulignée.

Le 30 octobre 1989, irrités par des années de promesses en l'air concernant la reconnaissance de leurs pratiques, plus de 1 000 groupes populaires et communautaires autonomes quittaient leurs locaux à l'occasion de la journée “On sort ensemble le 30 octobre!”. Des actions de mobilisation et de visibilité étaient tenues dans toutes les régions du Québec. En conférence de presse, onze représentant-e-s masqué-e-s du mouvement communautaire autonome lançaient au gouvernement la question “Nous reconnaissez-vous?”. Quatre grandes revendications étaient alors mises de l'avant: la reconnaissance de l'action communautaire autonome, le respect de l'autonomie des groupes, l'octroi d'un financement stable et décent et la reconnaissance des structures de représentation des groupes. Le Premier ministre, M. Robert Bourassa, avait alors rencontré ces représentant-e-s et laissait entrevoir une reconnaissance prochaine de l'action communautaire autonome, tout comme les 90 député-e-s qui avaient été visités...

Dans quelques semaines, dix années se seront écoulées. Gouvernements, ministres, promesses, engagements, sommets, projets, ébauches se sont succédé mais nous attendons toujours ces fameuses politiques de reconnaissance et de financement, tant en ce qui concerne l'action communautaire autonome que l'éducation populaire autonome. Pendant cette période, nous avons pourtant investi une foule de lieux formels pour travailler à l'élaboration de ces politiques. Nous avons aussi fait des efforts importants pour que le mouvement d'action communautaire autonome se concerta et s'entende sur des positions communes.

Dix ans d'attente, c'est assez! Nous n'acceptons plus d'attendre, nous n'acceptons plus de faire de l'occupationnel, nous n'acceptons plus de tourner en rond. Nous allons bouger cet automne!

Soulignons le dixième anniversaire de la journée de mobilisation du 30 octobre 1989. Mobilisons-nous! Mettons en place des “conditions gagnantes”... pour nos membres, pour notre mission, pour notre projet de société!

Le 1^{er} novembre prochain, ça bougera dans tout le Québec!

Le Congrès d'orientation

Le Congrès d'orientation du MÉPACQ se tiendra les 17 et 18 février 2000. Ce sera là l'aboutissement d'une démarche de près de deux ans puisque la tenue de cet événement a été décidée lors de l'Assemblée générale annuelle de juin 1998.

Ponctuée de plusieurs étapes, cette démarche vient d'entrer dans sa phase finale avec l'adoption, lors de la réunion du Comité de coordination du MÉPACQ, tenue les 20 et 21 septembre dernier à Longueuil, de la proposition d'orientation qui sera soumise aux membres.

Rappelons que l'Assemblée générale de juin dernier avait déterminé que le Congrès porterait principalement sur la place accordée aux luttes sociales et à la reconnaissance et au financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes dans la vie du Mouvement.

Cette décision a été fondée sur les principaux constats qui se sont dégagés de la tournée des régions qui a été effectuée le printemps dernier, notamment :

- les groupes sont d'avis qu'il est nécessaire de conserver un mouvement national, structuré régionalement, comme le MÉPACQ;
- les groupes de base rencontrés démontrent généralement une forte adhésion à leur Mouvement national et à leur Table régionale. Ce sentiment d'appartenance est motivé par le fait que leur Mouvement a une vision large et une analyse qui colle à leur réalité, qu'il est un carrefour d'informations incomparable et qu'il a un discours, qualifié même d'idéologique dans certaines régions, qui fait contrepois au discours dominant;
- le MÉPACQ, comme regroupement national multisectoriel ne dédouble pas le travail des regroupements nationaux sectoriels. Les deux ty-

pes de regroupement, sectoriel et multisectoriel, ont leur place et leur spécificité. En ce qui concerne le MÉPACQ, sa spécificité est sa vision large (car elle est multisectorielle), une vision qui est collée à la réalité des groupes de base (car elle est enracinée régionalement);

- la moitié du Mouvement trouve que le niveau d'implication actuel du MÉPACQ sur le plan des luttes sociales n'est pas suffisant pour répondre à l'urgence d'une conjoncture marquée par la perte des acquis sociaux et le démantèlement étatique;
- l'autre moitié trouve que nous avons déjà trouvé un juste équilibre entre les luttes sociales et les autres dossiers et que la priorité actuelle du Mouvement sur les dossiers de la reconnaissance et du financement est justifiée;
- on remarque qu'une bonne partie de ces groupes, qui trouve que nous avons déjà trouvé un juste équilibre entre les luttes sociales et les autres dossiers, se questionne sur la signification du terme "luttes sociales" ou se demande quelle pourrait être l'implication "concrète" du MÉPACQ dans les luttes sociales;
- aucune région n'a reproché au Mouvement une trop grande implication dans les luttes sociales;

Le Comité de coordination est d'avis que la proposition qui sera soumise aux membres permet de concilier les grandes tendances des positions amenées par les groupes qui ont participé aux rencontres régionales.

Les prochaines étapes seront les suivantes :

- un nouveau document de consultation, contenant la proposition d'orientation, sera disponible à

partir du 15 octobre prochain;

- les Tables régionales auront du 18 octobre au 3 décembre pour tenir leurs instances et faire parvenir au Secrétariat national leurs propositions et amendements;
- le Comité exécutif produira une synthèse les 21 et 22 décembre;
- un cahier des propositions et amendements sera envoyé par le Secrétariat national le 14 janvier 2000;
- la tenue du Congrès d'orientation les 17 et 18 février 2000 réunissant sept (7) personnes déléguées par région.

Nous vous suggérons donc de contacter votre Table régionale pour connaître les dates des assemblées prévues sur cette question dans votre région.

Le Bulletin du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec est publié 4 fois par année. Les articles n'engagent que leur auteur-e; à moins d'avis contraire, ce ne sont pas des positions officielles du MÉPACQ.

Responsable: Comité éducation populaire

Ont collaboré à ce numéro: Martin Côté, Liane Flibotte, Michel Gagnon, Vincent Greason, Jean-Yves Joannette, Roch Lafrance et Monique Villeneuve.

mepacq

3575, boulevard St-Laurent, bureau 202
Montréal H2X 2T7
Tél.: (514) 843-3236

Des changements au MÉPACQ

Rien n'est immuable, même au MÉPACQ. Eh oui... deux membres de l'équipe de la permanence du Secrétariat national ont décidé de nous quitter, soit Christiane Gadoury et Roch Lafrance. Celles et ceux qui espèrent des potins croustillants à se mettre sous la dent seront probablement déçus : eh non... la chicane n'est pas poignée au MÉPACQ. Nos deux camarades, qui ont décidé de relever d'autres défis, quittent l'organisation en de bons termes. Merci encore pour l'apport que vous avez fait au Mouvement tout au long de ces années.

Mais soyons philosophes : une mauvaise nouvelle est souvent suivie d'une bonne. On connaît déjà le nom de l'une des nouvelles membres de l'équipe : il s'agit de Carole Gadoua. Carole est une militante de longue date dans plusieurs organisations populaires et féministes et a travaillé les dix dernières années à l'ACEF du Haut St-Laurent à Valleyfield. Le MÉPACQ est très heureux de l'accueillir au sein de son Secrétariat national.

Alors bonne chance à tout le monde!

Reconnaissance et financement

Quelques enjeux

Le Parti Québécois a été élu en 1994 en promettant l'adoption de politiques de reconnaissance et de financement de l'éducation populaire autonome et de l'action communautaire autonome, répondant ainsi à des revendications historiques des groupes populaires et communautaires autonomes. Le nouveau gouvernement avait alors rapidement demandé aux divers regroupements des milieux d'éducation populaire et d'action communautaire autonomes de travailler à l'élaboration de ces politiques.

Alors que plusieurs regroupements comme le MÉPACQ et le Comité aviseur ont investi énormément d'énergie dans les lieux "formels" de discussion sur la reconnaissance depuis cinq ans, nous constatons que ce gouvernement n'a pas encore déposé de politique en ACA ou en ÉPA.

Ce n'est pas parce que l'intérêt du gouvernement face au communautaire a diminué. Au contraire, durant cette même période, le gouvernement du Québec n'a pas chômé et a continué à mettre en place une foule d'initiatives, de programmes et de décisions financières touchant de très près le communautaire (l'économie sociale ou le fonds de lutte à la pauvreté en sont des exemples mais on peut aussi penser à la multitude de réorganisations, de refontes et de créations de programmes au MSSS, au MÉQ, au MRCI, aux Affaires municipales, etc.).

Alors que le communautaire autonome a tout intérêt à baliser l'intervention de l'État à son égard par des politiques formelles de reconnaissance, se pourrait-il que le gouvernement préfère la situation du laissez-faire actuelle?

L'utilité du communautaire pour le gouvernement

Le gouvernement s'intéresse au communautaire dans la mesure où celui-ci lui est utile. Une bonne utilisation du communautaire peut permettre au gouvernement de répondre à plusieurs de ses propres priorités:

- l'utilisation du communautaire pour l'atteinte du déficit zéro et la réduction de la taille de l'État (politique basée sur la complémentarité entre l'État et le communautaire dans l'offre de services);
- l'utilisation du communautaire pour rendre la population active (politique basée sur la Politique active du marché du travail (PAMT) et sur le communautaire comme nouveau gisement d'emplois);
- l'utilisation du communautaire pour le redéploiement de l'État (une politique basée sur la frag-

mentation de sa gestion avec des assises régionales et locales).

Donc, au delà des démarches formelles de reconnaissance entreprises par le SACA, ou par le MÉQ au Chantier sur la formation continue, nous croyons que le gouvernement s'est doté d'un "plan de match" vis-à-vis du communautaire pour répondre à ses propres intérêts. Tout en utilisant nos revendications historiques, le gouvernement veut des politiques de reconnaissance (écrites ou non) qui lui permettront d'organiser le désengagement de l'État. S'il n'a pas intérêt à reconnaître l'action communautaire autonome ou l'éducation populaire autonome pour ce qu'elles sont, telles que nous les définissons et telles que nous les pratiquons, le gouvernement a tout intérêt à reconnaître l'utilité du communautaire, ce qui amène un certain nombre d'enjeux. Sans prétendre identifier l'ensemble de ceux-ci, retenons-en quatre pour un examen plus particulier.

1. La reconnaissance d'un mouvement large de transformation sociale

Alors que le mouvement a toujours parlé de la nécessité de faire reconnaître des pratiques (éducation populaire autonome et action communautaire autonome), le gouvernement parle de plus en plus maintenant de reconnaître des groupes. Si le MÉQ s'apprête à reconnaître le rôle éducatif des groupes populaires, le ministre Boisclair de son côté parle de plus en plus d'une politique de reconnaissance des organismes communautaires. Il s'agit d'un glissement fondamental qui change totalement l'objet de la reconnaissance.

En se limitant à une reconnaissance des groupes, le gouvernement évite de reconnaître la nature même de l'action communautaire autonome ou de l'éducation populaire autonome (notamment tout ce qui a trait aux actions et aux luttes sociales et politiques visant la transformation sociale, la justice sociale, l'égalité, ainsi que celles contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression) pour ne reconnaître que le rôle utilitaire des groupes.

Reconnaître un groupe populaire ou communautaire sans la reconnaissance de ses pratiques, c'est reconnaître un contenant sans son contenu. Ce n'est ni plus ni moins que de reconnaître que cette "boîte" possède les compétences et l'infrastructure pour faire ce qu'on veut bien lui faire faire, au même titre qu'on pourrait offrir cette reconnaissance à un OSBL ou à une entreprise privée. Ce qui distingue les groupes populaires ou communautaires autonomes des OSBL ou des organismes de charité, ce sont leurs pratiques d'éducation populaire autonome ou d'action communautaire autonome (la transformation sociale, la

conscientisation, l'adhésion libre et volontaire, l'autonomie, etc.).

Les enjeux liés à la non-reconnaissance de l'éducation populaire autonome et de l'action communautaire autonome sont importants et suscitent plusieurs questionnements. Est-ce la porte ouverte au financement de groupes véritablement d'éducation populaire autonome ou d'action communautaire autonome, mais uniquement pour leurs activités et services qui servent l'État? Est-ce la porte ouverte à l'insertion forcée (dans ou par nos groupes) des personnes sans emploi? Est-ce la porte fermée au financement des actions ou des luttes visant une transformation sociale?

2. La complémentarité des services

En pleine cure d'amaigrissement, l'État se tourne vers le communautaire pour offrir ses services publics. L'État voit dans les groupes communautaires la possibilité de compléter son action à rabais. Dans le domaine de la santé et des services sociaux, tout comme dans celui de l'employabilité, les organismes deviennent intéressants dans la mesure où ils peuvent offrir des services à la population à moindre coût. On constate que beaucoup des nouveaux fonds dans le réseau communautaire ont été dirigés vers des organismes dont l'utilité pouvait servir au virage ambulatoire (aide à domicile, groupes de soutien aux personnes psychiatriées), des organismes de type intermédiaire (centres d'hébergement, groupes de justice alternative, centres de petite enfance) et des ressources externes (CJE, SÉMO).

Soulever la question de la complémentarité renvoie au rôle que l'on veut faire jouer à l'économie sociale. Notion récupérée de la marche "Pain et roses", l'économie sociale, dans sa forme actuelle, permet le financement de beaucoup de projets que l'on pourrait qualifier de "privatisés-communautarisés" et qui sont en fait des projets qui visent à compléter des services autrefois offerts par l'État (ex. : maintien à domicile).

Enfin, on a vu les Régies régionales procéder à des coupes importantes dans le secteur public avec réallocation partielle vers les organismes communautaires. On voit de plus en plus l'apparition de contrats de services entre la Régie et les organismes ou entre des établissements et des organismes sur le mode du "faire-faire". Les organismes se retrouvent donc avec un peu plus d'argent mais beaucoup plus de mandats... Un résultat : alors qu'auparavant les organismes référaient des cas lourds aux CLSC, ce sont maintenant les CLSC qui réfèrent ces cas aux organismes.

Dans le contexte d'une réorganisation de l'État,

notre rôle est-il de remplacer le secteur public? Notre raison d'être est-elle de s'assurer que la population en général continue à recevoir des services alors que le secteur public ne les assure plus?

3. Le communautaire comme créateur d'emploi et gestionnaire de l'employabilité

Pour le gouvernement actuel, le communautaire représente un nouveau gisement d'emplois. D'ailleurs plusieurs des nouveaux programmes importants ciblant le milieu communautaire ont comme objectif premier la création d'emploi: l'économie sociale, le Fonds de lutte contre la pauvreté par l'insertion au travail, les Carrefours jeunesse emploi. Le gouvernement veut utiliser le communautaire pour la création d'emploi, mais des emplois qui permettent l'insertion sociale (et donc la réduction du nombre de personnes assistées sociales) et qui ne coûtent pas cher.

Plus encore, l'arrivée des mesures reliées aux *parcours individualisés vers l'insertion, la formation et l'emploi* prévues dans la récente réforme de l'aide sociale aura des impacts majeurs sur le milieu communautaire, car si le "parcours" est individualisé, l'individu ne sera pas solitaire. Le gouvernement envisage une participation beaucoup plus active des groupes communautaires dans la mise en oeuvre de son projet et ce à deux niveaux :

- des groupes qui accompagneront les personnes dans leur parcours (les ressources externes de main-d'œuvre communautaires);
- des groupes qui accueilleront les personnes en insertion ou en emploi (le communautaire en général).

Étant donné que l'intérêt de l'État à financer le communautaire réside en grande partie dans le fait qu'il coûte moins cher, nous pouvons raisonnablement penser que ces mesures nous pousseront vers la création d'emplois sous-payés, précaires et déqualifiés ("cheap labor"), possiblement sous la coordination d'une personne qualifiée et bien payée, et vers la redéfinition de pratiques démocratiques d'intervention en des structures hiérarchiques de gestion de ressources humaines.

Dans un contexte où il existe un abîme entre le nombre emplois disponibles et le nombre de personnes sans emploi et où on a institué un régime qui s'apparente au "workfare", le rôle dévolu aux groupes communautaires risque donc de se résumer à assumer la tâche du contrôle social des populations, qu'il est supposé défendre et représenter, en les obligeant à s'insérer ou à travailler...

La question de l'emploi est un enjeu central et elle nous amène à nous poser la question suivante : notre raison d'être est-elle la création d'emploi?

4. La régionalisation

La reconnaissance du communautaire s'exprime également avec l'arrivée en force de la tendance de décen-

tralisation qui a caractérisé le gouvernement péquiste. Suite au déploiement des structures issues des réformes Chevrette (Développement régional et local), Harel (Services publics d'emploi) et Marois (Éducation), jumelé aux effets de la réforme Rochon amorcée sous les Libéraux (Santé et Services sociaux), le communautaire devient acteur/partenaire régional et local.

À défaut d'une politique de reconnaissance formelle, le gouvernement québécois offre aux groupes communautaires une certaine reconnaissance par le biais de la participation à des tables partenariales et c'est surtout aux niveaux régional et local que cela se manifeste: les CRD, CLD, RRSSS, CRPMT.

Malgré le fait que les groupes populaires et communautaires ont une place restreinte au sein des CLD et CRD, comme c'est aussi le cas dans les Régies régionales, les représentantes et représentants du communautaire ne deviennent-ils pas néanmoins partie prenante des décisions "démocratiques" qui y sont prises? Afin d'avoir un mot à dire sur ses programmes de financement, le communautaire cautionnera-t-il aussi les priorités locales et régionales en ce qui concerne le développement de l'économie, l'emploi et l'insertion en emploi, l'achat d'équipement médical, les compressions budgétaires... Comment le communautaire pourra-t-il concilier ses intérêts en matière de financement et ceux des populations qu'il est censé défendre?

Autres enjeux

Il existe de nombreux autres enjeux concernant la reconnaissance et le financement. Nous vous invitons à lire le texte suivant (Un aperçu de la future politique?) afin d'y découvrir qu'il y a actuellement, au gouvernement du Québec, des questionnements très inquiétants sur une foule d'aspects, notamment sur le nombre de groupes et de regroupements (et la pertinence de maintenir cette multiplicité d'acteurs), sur l'opportunité de définir l'action communautaire autonome, sur la possibilité de coordonner l'ensemble du financement (public et privée), sur la réaffectation du Fonds d'aide du SACA, etc.



Un aperçu de la future politique?

Loin de vouloir reconnaître l'action communautaire autonome pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un lieu véritable d'exercice de la citoyenneté visant la transformation de notre société dans une perspective de justice sociale, le gouvernement travaille plutôt à une politique lui permettant de répondre à ses propres objectifs de sous-traiter l'offre de certains services à la population et d'occuper les personnes sans emploi.

Paranoïa? À vous de juger...

Il y a actuellement une vingtaine de fonctionnaires en provenance du MSSS, du MÉQ, du MRCL, du ministère des Régions, du ministère de la Famille et de l'Enfance, d'Emploi-Québec, du Secrétariat à la Condition féminine et du ministère de la Solidarité sociale qui travaillent ensemble sur la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. C'est le Comité ministériel du développement social (CMDS) qui les a mandatés pour faire cette réflexion. Le SACA nous a fait parvenir par écrit le mandat de ce groupe. En voici des extraits :

- “préciser les coûts et les implications de l'élargissement d'une reconnaissance du financement triennal et de base aux organismes communautaires, par les ministères n'ayant pas retenu cette formule jusqu'à présent. Préciser aussi les conditions essentielles devant accompagner une telle orientation (mécanismes d'accréditation et d'évaluation, façon d'accorder ce financement, et autres).”
- “ouvrir les voies à une meilleure concertation ministérielle quant aux choix du gouvernement du Québec à l'égard du financement des services et des activités dispensés par les organismes communautaires, en regard des autres sources de financement disponibles pour eux (Centraide, autofinancement, gouvernement fédéral et autres) ainsi qu'en regard à ses priorités.” (notre soulignement)
- “clarifier [les] questions [suivantes] de façon à trouver un modus vivendi plus efficace, qui sache prendre en considération les besoins réels de la population, dans une perspective où le gouvernement entend privilégier la continuité des services à la population
 - à la pertinence de maintenir cette multiplicité d'acteurs [les regroupements], principalement en ce qui concerne les notions d'efficacité par rapport aux finalités premières visées.
 - aux constats à poser sur le fait que des sommes de plus en plus importantes sont dévolues à soutenir des regroupements, parfois au détriment des services à la population.

- à l'incidence de la multiplicité, de la diversité et de la durée de vie des organismes sur les enveloppes budgétaires consenties au milieu communautaire par le gouvernement du Québec.” (nos soulignements)
- “clarifier à la fois les exigences d'une saine gestion et les différents modèles d'évaluation adoptés.”
- “[évaluer des options concernant le Fonds d'aide du SACA] telles que la réaffectation d'une portion des sommes dégagées vers les ministères concernés, la création d'un programme de “défense de droits” en bonne et dûe [sic] forme, la création d'un programme de soutien aux organismes pour des besoins ponctuels (services-conseils, achats d'immobilisations et autres).”
- “explorer la question du financement des organismes sous l'angle de la consolidation et de la création d'emploi en milieu communautaire [...]” (notre soulignement)

Le MÉPACQ a aussi pris connaissance de documents de travail du Comité ministériel du développement social (CMDS) portant sur la politique. Ce comité, formé de plusieurs ministres et présidé par Pauline Marois, est l'instance responsable de l'élaboration de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Dans ces documents, on retrouve notamment les éléments suivants qui sont, à notre avis, fort inquiétants :

Pour le CMDS, le projet de politique doit prendre en compte que “depuis 1995, le gouvernement du Québec a fortement privilégié le recours à des services offerts en milieux communautaires [...]. Ce choix [est] basé sur un principe de complémentarité de services entre le réseau public et le milieu communautaire [...]”;

On affirme que “comme point de départ, il faut retenir que des éléments de réponses à la plupart des demandes traditionnelles du milieu communautaire ont déjà été apportés par la plupart des ministères” et que la satisfaction des groupes par rapport à la réponse gouvernementale est nettement plus favorable que ce qui est véhiculé par les porte-parole du milieu communautaire.

On identifie deux grands enjeux à partir desquels

pourrait s'articuler la politique.

Le premier enjeu est la **marge d'autonomie** de l'organisme. On affirme que, “au delà de l'argumentaire philosophique développé par le communautaire, [...] le milieu communautaire évalue sa marge d'autonomie en fonction de :

- sa capacité d'influencer les orientations gouvernementales
- la préservation d'un rapport libre et volontaire avec sa clientèle”

“Plutôt que de s'engager dans un grand débat sur la définition du communautaire autonome”, le CMDS propose **trois principes à titre de pistes de solution sur la question de l'autonomie** :

1. “Valoriser les lieux de concertation permettant au milieu communautaire d'influencer les orientations gouvernementales”;
 2. “Rappeler que les relations entre le communautaire et l'État sont appelées à évoluer en fonction des priorités de réponses aux besoins de la population et retenues par le gouvernement”;
 3. “Reconnaître le rapport libre et volontaire que la clientèle visée par les programmes gouvernementaux entretient avec un organisme communautaire. À ce niveau, il s'agit de préciser les balises et les modalités de référence des institutions publiques vers le communautaire de manière à préserver le choix de la clientèle pour une ressource ou une autre et à bien établir sa propre responsabilité quant au recours à un service en milieu communautaire et aux obligations qui en découlent dans certains cas”.
- (nos soulignements)

Le deuxième enjeu identifié est la **stabilité et l'accroissement du financement gouvernemental**. On mentionne “que la politique doit s'inscrire en continuité avec ce qui existe déjà et dans les limites du contexte budgétaire actuel. D'entrée de jeu, il apparaît donc inapproprié, pour répondre aux demandes du milieu communautaire dit “autonome”, de redéfinir systématiquement les programmes existants et de procéder à une nouvelle redistribution des montants disponibles. Cela au risque de perturber le financement actuel de d'autres types d'organismes communautaires qui répondent, de façons dif-



férentes, à des besoins sociaux tout aussi importants.”
(notre soulignement)

On propose notamment de :

1. “ **Privilégier, lorsque pertinent, la continuité de services à la population et sa récurrence par des ententes de financement sur une base triennale ou stable.** ” On parle d’une possible “ répartition du financement disponible en regard des différents acteurs en présence — incluant les autres sources de financement telles que Centraide, les municipalités et le fédéral — pour favoriser les arrimages et éviter les duplications ”.
2. “ **Préserver une diversité de relations et de modes de financement** ”.
3. “ **Reconnaître que le financement gouvernemental doit inclure certains coûts reliés à l’existence même de l’organisme et à sa prestation de services.** À la réclamation d’un financement de base faite par le milieu communautaire, nous privilégions l’octroi systématique d’un montant couvrant les coûts d’infrastructure (local, frais de bureau, etc.) et une partie des frais nécessaires pour l’accomplissement de la mission globale ou la consolidation de l’organisme (coordination, vie associative, formation du personnel, concertation) ”.
4. “ **Assurer une meilleure coordination, une plus grande cohérence et la simplification dans l’attribution de l’aide financière [...]** ”.
5. “ **Être clair sur les exigences d’une saine gestion et d’une reddition de compte [...]** et à la transparence quant aux autres sources de revenus dont dispose l’organisme afin d’assurer un financement adéquat tout en évitant les duplications ”.

Les principes avancés dans ces documents reprennent donc essentiellement les préoccupations gouvernementales visant principalement à utiliser le communautaire de façon complémentaire au réseau public afin d’atteindre les priorités gouvernementales en matières d’offre de services et de création d’emploi.

Est-ce inquiétant? Évidemment. Mais est-ce surprenant? Pas du tout. On voit là les préoccupations gouvernementales qui traversent, à divers degrés, l’ensemble des programmes de financement des ministères et les organismes gouvernementaux. On voit là ce qu’on reproche au gouvernement du Québec depuis de nombreuses années. On voit là ce à quoi nous sommes confrontés depuis fort longtemps.

À tenter de négocier de façon isolée des ententes groupe par groupe, programme par programme, secteur par secteur, nous serons toujours face à un gouvernement qui peut profiter de la “ concurrence ” entre les groupes pour imposer ses critères qui satisfont à ses propres priorités. Si nous voulons respecter notre mission, nos orientations, notre projet de société, nous devons faire front commun et miser sur la solidarité...

Pourquoi ne pas tenter l’exercice le 1^{er} novembre prochain?

Nos priorités cet automne

La campagne que nous menons cet automne vise à faire savoir que les groupes populaires et communautaires autonomes refusent de servir de réservoir de main-d’œuvre à bon marché pour le désengagement de l’État et de se substituer à lui dans son rôle et ses responsabilités face à la population. La campagne vise aussi à marquer des points sur trois demandes concernant les dossiers de l’action communautaire et de l’éducation populaire autonomes.

Action communautaire autonome

Nous voulons le dépôt d’une politique de reconnaissance et de financement de l’action communautaire autonome avant la fin de l’année et qu’elle respecte les positions que le mouvement populaire et communautaire autonome a adoptées lors des rencontres nationales de novembre 96 et d’avril 98.

Éducation populaire autonome

Nous voulons le dépôt d’une politique de reconnaissance et de financement de l’éducation populaire autonome avant la fin de l’année et qu’elle respecte les positions que les regroupements d’éducation populaire autonome ont adoptées dans les plates-formes de 1992 et de 1996.

Nous voulons aussi une augmentation de 14M \$ du budget alloué à l’éducation populaire autonome par le MÉQ, répartie sur une période de 3 ans (2000-2003).

Sommaire des revendications financières¹ pour 2000-2003

Budget actuel :	9 100 000 \$
Augmentation demandée :	14 000 000 \$ ²
Budget total demandé :	23 100 000 \$

¹ Rappelons qu’à moyen terme, à l’instar du programme du Parti québécois (*Des idées pour mon pays*) en vigueur au moment où il a pris le pouvoir en 1994, nous demandons que le MÉQ alloue 1,5% de son budget total au soutien de l’ÉPA.

² Nous demandons que cette augmentation soit ventilée de la manière suivante : 50% en 2000-2001 (7 000 000 \$), 30% en 2001-2002 (4 200 000 \$), et 20% en 2002-2003 (2 800 000 \$).

Le chiffre de 14 000 000 \$ comprend:

Redressement des budgets des groupes déjà financés: 10 220 000 \$. Le redressement des budgets des groupes déjà financés est urgent. Malgré l’annulation des coupures en 95-96 et la petite augmentation de 500 000 \$ accordée au programme en 98-99, les ressources financières allouées aux groupes d’ÉPA pour faire des activités éducatives n’ont pas augmenté réellement depuis 1987. Ainsi, la subvention moyenne d’un groupe de base financé par le programme de financement demeure inférieure à 11 000 \$ par année. L’augmentation de 10,2M \$ vise à combler les besoins financiers que les groupes ont indiqués au MÉQ en 1998-99 dans leur demande de financement.

Développement: 3 000 000 \$. Un budget de développement est nécessaire. Quelque 400 groupes sont sur la liste d’attente, dont plusieurs depuis plus de 10 ans. Ce budget devra tenir compte des groupes en attente dans toutes les régions du Québec, y compris les organismes nationaux. Notre objectif est que le MÉQ règle le sort de tous les organismes actuellement en attente d’ici trois ans. Ce montant doit aussi servir à financer la recherche et des projets spéciaux. Il y a d’énormes besoins sur ce plan et ce sont des outils essentiels pour promouvoir le développement de l’éducation populaire autonome au Québec.

Représentation et soutien: 780 000 \$. Les Tables régionales du MÉPACQ jouent un rôle unique et irremplaçable sur le plan régional et ce dans deux domaines : elles œuvrent à la promotion de l’éducation populaire autonome et elles sensibilisent et mobilisent leurs groupes membres sur les enjeux sociaux en vue de bâtir une société basée sur la justice sociale. Pour faire leur travail de représentation et de mobilisation, les Tables régionales ont besoin d’un budget récurrent stable dont 70 000 \$ par année en provenance du MÉQ. Pour sa part, la Table des fédérations et organismes nationaux en ÉPA, qui regroupe trente et un (31) regroupements et organismes nationaux de divers secteurs, a besoin de 10 000 \$ de plus afin de mieux jouer son rôle de soutien et de développement sur le plan national.

Pour un débat public

Depuis des décennies, le mouvement populaire et communautaire autonome demande le financement d'un réseau large et autonome visant la transformation sociale. Pour y arriver, il a demandé que l'État le reconnaisse et le finance comme un acteur incontournable de la société civile. Il a revendiqué un encadrement des relations de l'État avec le mouvement d'action communautaire autonome parce que la politique du laisser-faire ne sert pas notre cause.

Le gouvernement a accepté de répondre à ces demandes de politique de reconnaissance et de financement dans les dossiers de l'action communautaire autonome et de l'éducation populaire autonome et il est présentement à rédiger des projets de politique sur les deux sujets. Pour ce que nous en savons, ces projets de politique sont loin de répondre aux demandes historiques du mouvement populaire et communautaire autonome; ils sont plutôt le reflet des orientations et des priorités gouvernementales.

Il aurait fallu être naïf pour espérer que le gouvernement oublie ses intérêts propres et nous accorde l'ensemble de ce que nous demandons. Mais lorsque ces projets de politique seront déposés, nous aurons l'occasion, pour la première fois de notre histoire, de véritablement en débattre publiquement.

Si nous estimons que l'arbitraire et le discrétionnaire ont assez duré, il nous faut des politiques qui encadrent l'action de l'État.

Si nous estimons que notre rôle d'agent de transformation sociale est fondamental, que nos pratiques de conscientisation sont nécessaires, que notre autonomie est essentielle ou que le mouvement populaire et communautaire autonome doit assumer un rôle politique, ces caractéristiques doivent être reconnues et financées par l'État. Et si nous voulons qu'elles soient reconnues, nous devons établir un rapport de forces avec le gouvernement.

C'est à cette fin que nous nous mobilisons cet automne!

Des outils d'animation

La conjoncture actuelle fait en sorte qu'il est nécessaire que les groupes de base et leurs membres s'impliquent activement sur la question des enjeux de la reconnaissance et du financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes. Mais pour passer à l'action, il faut comprendre, réfléchir, débattre...

Afin de vous aider dans cette démarche, nous avons fouillé dans nos vieilleries et retrouvé des outils qui ont servi à la démarche pour l'élaboration d'un manifeste sur le financement des organisations populaires (*L'Ardoise*, MÉPACQ, janvier-février 1984, vol. 2, no 1). Nous vous suggérons d'utiliser trois outils d'animation, que nous avons adaptés, lors de vos rencontres portant sur les enjeux de la reconnaissance et du financement. Il s'agit de :

- Un **guide d'animation théâtrale** qui vous donne un modèle d'atelier d'une durée de 3 heures. Cet atelier est aussi démontable : vous pouvez le diviser en petits ateliers moins longs si vous n'avez pas 3 heures à consacrer au sujet.
- Un **sociodrame** qui est une technique d'animation utilisable lors de différentes activités et qui est un genre de mise en situation.
- Le **dessin collectif** qui aussi est une technique d'animation utilisable lors de différentes activités et qui vise à représenter visuellement certains enjeux.

Ces outils sont là pour vous aider. Vous pouvez les utiliser tels quels, les adapter ou utiliser d'autres outils. L'important, c'est que les membres de votre groupe s'approprient les enjeux concernant la reconnaissance et le financement, qu'ils y réfléchissent et en débattent.

Pour plus d'information sur les enjeux de la reconnaissance et du financement, nous vous suggérons de consulter trois documents : le Bulletin spécial du MÉPACQ sur les enjeux de la reconnaissance (printemps 99, numéro 11), le document du MÉPACQ sur la localisation, la régionalisation et... la mondialisation (décembre 97) et le bulletin Échos du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (septembre 99, numéro 4).

Bonne réflexion!

Outil 1: animation théâtrale

Les exercices proposés dans ce guide ont été construits pour favoriser l'expression des points de vue des membres de votre groupe sur le contenu des parties précédentes de ce Bulletin.

Ce guide se veut aussi un outil de travail accessible pour tous ceux et celles qui désirent expérimenter des méthodes d'animation différentes dans le cadre de la démarche collective de réflexion sur les différents enjeux touchant la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes.

Pour participer aux exercices, aucun préalable n'est exigé et ils peuvent se faire avec des groupes de 6 à 15 personnes. L'ensemble des 7 exercices que l'on trouve dans les pages suivantes sont d'une durée de **3 HEURES**, incluant les discussions. Si le temps ne vous permet pas de tous les faire, nous vous proposons un bloc d'exercices d'une durée de 1h35 :

- introduction;
- association par la balle;
- la feuille qui tourne;
- première mise en situation.

Il est recommandé de faire les exercices dans l'ordre prévu afin de respecter leur progression. Les exercices abordent, les uns à la suite des autres, des enjeux différents et/ou contiennent une difficulté supplémentaire par rapport à l'exercice précédent; ils demandent

aux personnes qui participent, soit une plus grande implication sur la plan de l'expression de leur opinion, soit plus d'écoute et de concentration.

Vous pouvez aussi choisir de ne faire qu'un ou deux exercices (ex. : *la mise en situation* et/ou *la feuille qui tourne*) à la condition que vous sentiez que le groupe est assez à l'aise pour ce faire.

Le temps alloué pour chacun des exercices devrait être respecté. Rien ne sert de s'attarder sur un exercice ou sur une discussion après un exercice : l'intérêt des gens risque de diminuer. Le temps proposé comprend la période d'explication de l'exercice et la période de son exécution. Assurez-vous que l'exercice a été bien compris par tout le monde avant de le commencer.

Enfin, chaque animatrice et animateur doit bien connaître le contenu de ce Bulletin (notamment les articles "Quelques enjeux" et "Un aperçu de la future politique") afin d'être en mesure de faire le lien entre les différents enjeux qu'on y retrouve et les opinions émises durant les exercices : il sera ainsi plus facile de faire avancer les discussions et la réflexion.

Introduction

Durée : 15 minutes.

But : accueillir les gens, clarifier le but poursuivi et identifier les grands enjeux concernant la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes.

La personne qui anime explique ce qu'on s'apprête à faire et le but de la rencontre.

Elle fait, par la suite, une brève présentation sur les principaux enjeux concernant la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes. Il ne s'agit pas, à ce moment-ci, de provoquer une discussion ou de faire de grandes analyses mais plutôt d'introduire le sujet qui servira de base à l'ensemble des exercices qui suivront.

Exercice 1

Association par la balle

Durée : 10 minutes.

But de l'exercice :

- procéder à une séance de réchauffement (des idées);
- rendre à l'aise les personnes qui participent afin qu'elles s'impliquent dans les prochains exercices.

Tout le monde est debout en cercle. Sur un thème que vous suggérez (ex. : notre groupe est-il encore un agent de transformation sociale?), les gens se lancent une balle entre eux et à chaque fois qu'une personne la reçoit, elle doit dire un mot qui lui vient à l'esprit (un "flash") qui est associé au thème proposé. Ensuite, elle lance la balle à qui elle veut.

Lorsque vous constatez un essoufflement des participantes et des participants sur le thème proposé, vous revenez rapidement sur certaines associations d'idées qui ont retenu votre attention, dans le but de permettre aux personnes qui ont fait ces associations de les expliquer. Ce n'est pas à ce moment-ci que la discussion doit avoir lieu : c'est plutôt un moment qui permet aux personnes participantes de préciser leurs idées et qui vous permet de recueillir des opinions. Après ce bref retour, vous suggérez un autre thème et l'exercice recommence.

Note : si vous avez le temps après avoir fait deux ou trois thèmes, vous pouvez refaire l'exercice en énonçant une phrase plutôt qu'un mot.

Thèmes suggérés : tous les thèmes qui vous semblent intéressants dans ce Bulletin.

Exercice 2

La feuille qui tourne

Durée : 20 minutes.

But de l'exercice : voir la vision des personnes qui participent sur un thème précis de l'article "Quelques enjeux".

Vous écrivez une série de thèmes sur un tableau ou une grande feuille de papier collée au mur. Vous demandez aux gens de se diviser en groupes de trois ou quatre personnes. Chaque groupe choisit un thème et un air de chanson. Il est préférable, afin d'aborder le maximum de sujets, que chaque groupe choisisse un thème différent.

Chaque groupe doit avoir une feuille avec, comme titre de sa chanson, le thème choisi. Une personne commence en écrivant la première phrase de la chanson. Elle passe ensuite la feuille à la personne voisine qui écrit elle aussi une phrase afin de poursuivre la chanson. On fait tourner la feuille dans le groupe jusqu'à la fin du temps alloué à cet exercice. Il ne faut pas perdre de vue que c'est une chanson que l'on écrit : les phrases ne doivent donc pas être plus longues qu'une ligne.

Pour terminer l'exercice, chaque groupe chantera la chanson qu'il a composée sur l'air choisi.

Thèmes proposés :

- La transformation sociale, c'est...
- Doit-on être au service de l'État?
- Notre rôle est-il de remplacer les services publics?
- Notre raison d'être est-elle la création d'emploi?
- Le rôle d'un groupe populaire, c'est...



Exercice 3

Exercice 3

Parce que... donc...

Durée : 10 minutes.

But de l'exercice : permettre aux personnes participantes d'amorcer ou de poursuivre la réflexion sur les enjeux de la reconnaissance et du financement.

Tout le monde s'assoit en cercle par terre ou sur des chaises. Vous suggérez un début de phrase au groupe qui sera le point de départ de l'exercice. Vous choisissez dans le groupe une personne qui doit compléter cette phrase en commençant avec les mots "parce que...". La personne à sa droite doit compléter l'idée en commençant sa phrase par "donc...". Et on continue ainsi de suite vers la droite en alternant avec le "parce que..." et le "donc...".

Lorsque vous constatez un essoufflement sur le thème, vous faites une synthèse des idées émises. Vous reprenez ensuite l'exercice avec un autre début de phrase, portant sur un autre thème, en commençant, cette fois-ci, par la personne à votre gauche. Vous alternez ainsi avec chaque thème (vers la droite, puis vers la gauche).

Débuts de phrases proposées :

- on veut conserver notre autonomie...
- il faut encadrer l'action de l'État face aux groupes populaires...
- on a le droit d'avoir des subventions...
- nous devons pouvoir décider de nos orientations...
- nos pratiques d'éducation populaire autonome doivent être reconnues...



Exercice 4

Première mise en situation

Durée : de 20 à 50 minutes.

But de l'exercice : déclencher une discussion de fond sur les enjeux de la reconnaissance et du financement.

Dans cet exercice, les personnes participantes peuvent être soit spectatrices, soit improvisatrices. Vous annoncez au groupe que l'exercice qu'il va faire est une improvisation concernant les enjeux sur la reconnaissance et le financement des groupes populaires.

Vous exposez la situation, le nombre de personnages et le sujet de discussion de la première partie de l'improvisation. Vous demandez alors qui est volontaire pour faire l'improvisation, vous expliquez à ces personnes qui elles sont, vous faites une mise en place (déterminez l'aire de jeu, placez la table et les chaises) et le jeu commence.

Les personnes qui seront spectatrices devront prendre en note les arguments énoncés pendant l'improvisation.

Situation, personnages et sujet proposés :

1^{ère} partie (15 minutes)

Votre groupe populaire est convoqué à une rencontre avec des fonctionnaires au sujet de la réduction possible de 35% de votre plus grosse subvention. Les fonctionnaires expliquent que la décision finale n'est pas encore prise mais que ce sera leur recommandation. Le motif invoqué pour justifier cette réduction est que plusieurs des activités prévues dans la demande de financement ne répondent pas à la nouvelle priorité ministérielle d'offrir des services directs à la population. Plusieurs des activités, qui ont été financées l'an passé, sont devenues des activités inadmissibles, comme par exemple : les coûts reliés à la vie associative, la tenue du café-rencontre mensuel sur la mondialisation, l'organisation d'une campagne de pétition contre une mesure gouvernementale et la participation à des activités troublant la morale et l'ordre public (une manifestation devant le bureau du député).

Durant l'improvisation, les trois personnes déléguées du groupe populaire devront contester cette réduction possible et argumenter pour justifier le droit pour le groupe de recevoir cette subvention intégralement. Les deux fonctionnaires devront argumenter pour justifier la réduction de la subvention.

Note : il est important de dire aux personnes qui improvisent qu'elles doivent prendre le temps d'écouter avant d'intervenir, de ne pas parler en même temps que les autres et d'être attentives à tout ce qui se dit. Il faut aussi leur dire qu'elles ne peuvent pas changer de position.

2^e partie (si vous faites l'exercice 5) (5 minutes)

Quand vous voyez que l'improvisation n'avance plus, vous l'arrêtez et vous annoncez un changement : les fonctionnaires devront assouplir leur position. Ils doivent annoncer aux personnes déléguées du groupe po-



pulaire leur intention de ne pas réduire la subvention mais à certaines conditions. Les personnes déléguées tentent de clarifier ces conditions mais ne doivent pas réagir au compromis qui leur est demandé. L'improvisation recommence.

Une fois l'improvisation terminée, les personnes qui improvisaient retournent dans la salle et on passe immédiatement à la *deuxième mise en situation* (exercice 5).

2^e partie (si vous ne faites pas l'exercice 5) (15 minutes)

Si vous ne faites pas la *deuxième mise en situation* (exercice 5), les personnes déléguées du groupe populaire devront réagir au compromis qui leur est demandé. L'improvisation recommence.

Discussion (20 minutes)

Si vous ne faites pas la *deuxième mise en situation* (exercice 5), le retour sur ce qui a été dit se fait à la fin de cette mise en situation.

Pause (15 minutes)

Exercice 5

Deuxième mise en situation

Durée : 40 minutes.

Vous expliquez aux personnes participantes que la prochaine mise en situation est en continuité avec la première. Vous leur donnez les mêmes informations que celles données lors de la première mise en situation (voir les 2^e et 3^e paragraphes de l'exercice 4). Afin d'avoir un éventail le plus large possible des points de vue, les personnes qui improviseront ne doivent pas être les mêmes que celles qui l'ont fait dans la première mise en situation.

Situation, personnages et sujet proposés (20 minutes)

La scène a lieu dans le local de votre groupe populaire pendant une réunion du conseil d'administration (ou CE ou CoCo ou...) composé de cinq personnes. On y discute des conditions imposées par les fonctionnaires afin d'annuler la réduction possible de la subvention. L'enjeu est primordial car il s'agit d'une subvention importante dont votre groupe a besoin pour fonctionner. Les personnes qui improvisent doivent reprendre chacune des conditions amenées dans la *première mise en situation* et doivent se prononcer pour ou contre en expliquant pourquoi.

Pause (15 minutes)

Discussion (20 minutes)

Vous faites un retour avec tout le groupe sur ce qui a été dit dans les deux mises en situation.

Exercice 6

Histoire racontée en groupe...

Durée : 20 minutes.

But de l'exercice : élaborer des pistes d'actions concernant les enjeux sur les questions de reconnaissance et de financement.

Tout le monde s'assoit en cercle par terre ou sur des chaises. Une personne commence une histoire à partir du "début d'histoire" que vous aurez proposé et sur le thème suggéré. Lorsque cette personne ne sait plus quoi dire, elle dit "et alors..." et une autre personne poursuit l'histoire, et ainsi de suite jusqu'à la fin du temps prévu.

Thème suggéré : quelles actions pourrait-on organiser sur les questions de reconnaissance et de financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes?

Début d'histoire proposé : il était une fois des personnes représentant plusieurs groupes populaires et communautaires qui s'étaient assises ensemble un bon matin, parce qu'il fallait bien que ça se fasse un jour, et qui discutaient des moyens d'action à envisager pour faire face aux nombreux problèmes reliés à la reconnaissance et au financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes. Une personne, un peu tannée de cette situation qui perdure, demanda la parole et dit "j'ai une idée" "et alors..."

Exercice 7

Le secret

Durée : 15 minutes.

But de l'exercice : aller chercher les idées des gens sur ce qu'ils priorisent comme revendications.

La moitié du groupe s'assoit en cercle par terre ou sur des chaises. Les autres personnes tournent autour du groupe assis sur le thème "ce que je voudrais que l'État reconnaisse, c'est..." et chuchotent aux personnes assises leurs secrets. Chaque personne peut inventer autant de secrets qu'elle le veut et les dire à qui elle le veut. Quand le sujet semble épuisé, les personnes assises font part des secrets qui leur ont été confiés. On refait ensuite la même chose en changeant les rôles jusqu'à ce que le sujet semble épuisé.

Puis on refait le même exercice avec le thème "ce que je voudrais que l'État finance, c'est..."

Discussion (15 minutes)

Vous faites un retour avec tout le groupe sur les revendications que les gens voudraient prioriser.

Outil 2: le sociodrame



Durée : de 1h15 à 1h45.

But de l'exercice : identifier et préciser les principaux problèmes concernant la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes.

Qu'est-ce qu'il vous faut : un espace suffisant pour que chaque groupe puisse se préparer et un espace plus grand pour les présentations. Il faut aussi du papier et des crayons feutre pour faire des indications, des accessoires que l'on peut trouver dans la pièce (meubles) et un tableau ou de grandes feuilles pour la discussion à la fin.

Le sociodrame : qu'est-ce que c'est?

C'est une technique qui permet l'implication des personnes participantes dans une mise en situation, par l'utilisation de mots, de mouvements, de gestes et d'accessoires. Grâce à l'utilisation du sociodrame, on peut recréer un événement tiré de l'expérience de la vie réelle, pour l'analyser par la suite.

Un des avantages de l'utilisation du sociodrame est que l'on peut identifier des problèmes ou des aspects des problèmes qui ne font pas surface dans la discussion mais qui sont communiqués d'une façon non verbale dans les présentations.

Introduction (15 minutes)

La personne qui anime explique ce que l'on s'apprête à faire et le but de l'exercice. Elle fait une brève présentation des principaux problèmes concernant la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes. Elle fait par la suite identifier et préciser les éléments qui préoccupent le plus les gens afin de développer les principaux points qui serviront à l'intrigue d'un sociodrame d'une durée de 5 minutes.

Tout le monde doit avoir une idée claire du thème qui

va être illustré dans le sociodrame avant de se diviser en groupes. La personne qui anime doit préciser le déroulement de l'exercice et on attire l'attention sur la limite de temps de 30 minutes pour la préparation.

Réalisation (30 minutes)

Quand toutes les personnes qui participent ont une idée claire de ce qu'elles devront préparer, on procède à la division en groupes de 5 à 10 personnes (s'il y a lieu) pour discuter du thème, de ce qu'elles en savent et com-

ment il est lié à leur expérience. Les points principaux sont précisés et notés.

Une fois que la liste des points principaux aura été complétée et que les plus importants auront été identifiés, le groupe devra alors clarifier :

- dans quel ordre on devra aborder les problèmes;
- quel sera le scénario et quels seront les personnages nécessaires;
- qui jouera chaque personnage;
- à quel moment apparaîtra chaque personnage.

Lorsque l'intrigue et les personnages sont déterminés, tous les accessoires nécessaires doivent être identifiés. Il faut alors faire une répétition pour que chaque personne ait une idée claire de son rôle. On passe ensuite aux présentations.

Présentation (5 minutes par groupe)

C'est habituellement une bonne chose de fixer dès le début une limite de temps pour la durée de chaque présentation. Ceci aide le groupe à donner une représentation succincte du thème. Une présentation d'une durée de 5 minutes constitue un bon objectif.

Discussion (10 minutes par groupe)

Une discussion suit chaque présentation afin que le groupe puisse réagir aux principaux problèmes qui ont été identifiés.

Synthèse (15 minutes)

Une synthèse des principaux points qui sont ressortis dans les discussions suivant chacune des présentations devrait avoir lieu une fois que toutes les présentations ont été faites.

Outil 3: le dessin collectif

Durée : de 1h30 à 2h00.

But de l'exercice : identifier les liens à faire entre le désengagement de l'État et l'utilisation des groupes populaires et communautaires autonomes.

Qu'est-ce qu'il vous faut : il vous faut une bonne quantité de crayons feutre de couleurs très variées pour chaque groupe et de grandes feuilles à coller sur les murs.

Introduction (15 minutes)

La personne qui anime explique ce que l'on s'apprête à faire et le but de l'exercice. Elle fait une brève présentation sur les liens entre le désengagement de l'État et l'utilisation des groupes populaires et communautaires autonomes (complémentarité, gestion de la pauvreté, etc.). On doit par la suite identifier avec les gens **un seul thème** qui servira de fil conducteur entre les dessins produits par tous les groupes. Voici des exemples de thèmes :

- Comment peut se faire la gestion de la pauvreté dans les groupes?
- L'analyse de l'utilisation des groupes par l'État;
- L'effet sur la population du remplacement des services publics par les groupes;
- L'impact des programmes de création d'emploi dans les groupes populaires.

On clarifie après le fonctionnement de l'activité et on indique que les groupes disposeront de 45 minutes pour produire leur dessin.

Réalisation (45 minutes)

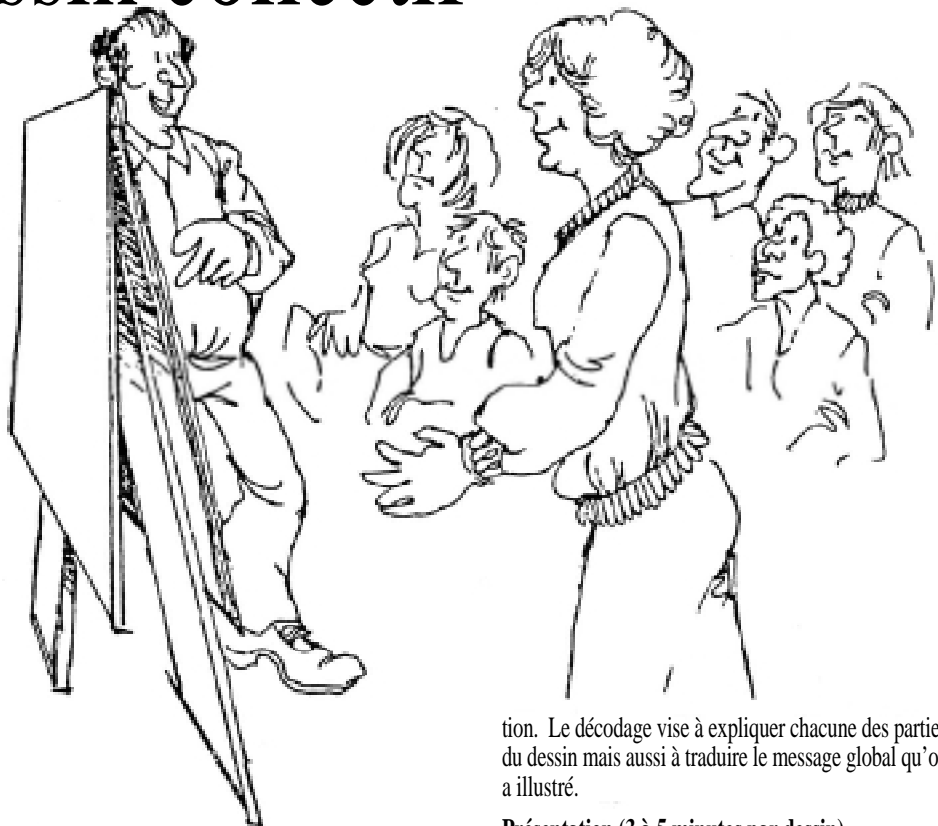
Quand toutes les personnes qui participent ont une idée claire de ce qu'elles devront préparer, on procède à la division en groupes. La taille optimale d'un groupe est de 4 à 5 personnes pour permettre une participation maximale à la discussion et au dessin.

Chaque groupe doit d'abord prendre 15 minutes pour discuter du thème et identifier les points que les gens veulent faire ressortir.

Le groupe doit ensuite discuter de la façon dont on visualisera les idées et de la manière dont on procédera pour les mettre sur papier.

Le groupe dispose de 30 minutes pour confectionner son dessin. Il est préférable que chaque personne du groupe dessine et cela devrait être encouragé. Toutefois, un groupe peut décider qu'une personne dessinera les idées mises de l'avant par le reste du groupe.

Pour aider à passer plus facilement de la discussion à la représentation visuelle des points principaux, tout en gardant une certaine cohérence visuelle, on peut suggérer de chercher une idée centrale autour de laquelle les autres parties du dessin peuvent se placer. Une fois que cette idée centrale est décidée et dessi-



née, les autres idées sont discutées dans leur relation visuelle avec la représentation centrale. Cette "mise en place" du dessin fait en sorte que toutes les parties à dessiner semblent plus manipulables.

Le groupe doit aussi choisir une ou plusieurs personnes qui vont "décoder" leur dessin pour la présenta-

tion. Le décodage vise à expliquer chacune des parties du dessin mais aussi à traduire le message global qu'on a illustré.

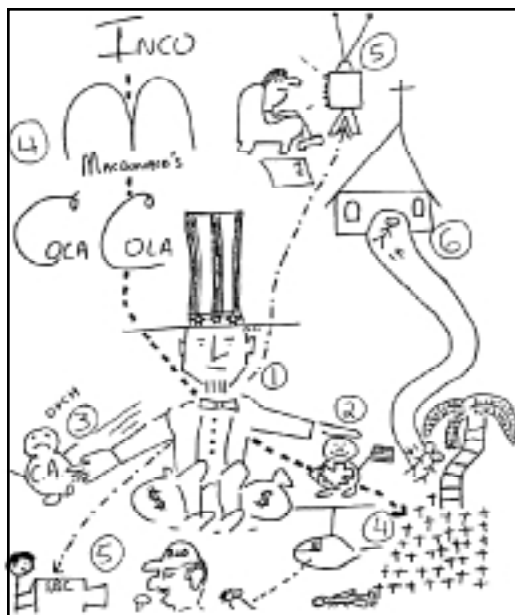
Présentation (3 à 5 minutes par dessin)

Les dessins sont présentés à l'ensemble des personnes participant à l'activité. On leur demande d'abord si elles peuvent trouver les questions que le dessin essaie de soulever. Ensuite, la ou les personnes désignées par le groupe complètent le "décodage".

Si le groupe revient avec un dessin incomplet (ou très peu visuel), on peut alors essayer d'utiliser le contenu même de la discussion que le groupe a eue, en insistant sur le fait que le procédé est plus important que le produit. Par exemple, il se peut que la discussion ait été tellement intéressante que le groupe n'ait pas eu assez de temps pour l'illustrer sur papier ou bien que le groupe ait eu de la difficulté à centrer la discussion sur un point principal et qu'il n'ait pas pu trouver d'idée autour de laquelle organiser les différentes idées émises. Dans ces cas, la personne qui anime doit être capable d'aller chercher le contenu malgré l'absence de produit fini.

Discussion (20 à 30 minutes)

Une fois que tous les dessins ont été présentés, on doit discuter du thème choisi et de ce qui ressort de l'ensemble des dessins. La personne qui anime doit conclure l'exercice en faisant une synthèse.



Exemple d'un dessin collectif fait par un groupe de solidarité avec l'Amérique centrale

Des gestes à poser

Participez aux activités du 1^{er} novembre

Des activités se dérouleront dans toutes les régions du Québec dans le cadre de la journée d'action et de visibilité pour la reconnaissance de l'éducation populaire et de l'action communautaire autonomes. La participation de votre groupe est essentielle! Contactez votre Table régionale d'éducation populaire autonome pour connaître les activités qui se tiendront dans votre région.

Utilisez le logo "nous reconnaissez-vous?"

La visibilité est un élément important dans toute campagne politique. C'est pourquoi nous vous suggérons d'utiliser le logo thématique sur vos en-têtes de lettre, particulièrement lors de contacts avec des organismes gouvernementaux québécois. Si vous désirez une copie informatisée de l'en-tête de lettre (pour Mac ou Windows en format Word 6/95 ou Word 97/98) ou de l'image (en format TIFF), vous pouvez en obtenir une copie à votre Table régionale ou par Internet aux adresses suivantes :

- Word 6/95 : www.cam.org/~mepacq/campagne/word6.doc
- Word 97/98 : www.cam.org/~mepacq/campagne/word97.doc
- Image seulement : www.cam.org/~mepacq/campagne/logo.tif

Exposez l'affiche dans vos locaux

Vous avez reçu une affiche, annonçant la journée du 1^{er} novembre, à l'endos du calendrier annuel du MÉPACQ. Utilisez-la!

Écrivez une lettre ouverte collectivement

Dans toutes les régions, il y aura une campagne de visibilité dans les médias et l'envoi de lettres ouvertes est un des moyens qui a été retenu. Votre Table régionale peut vous fournir des outils pour rédiger un court texte sur les principaux enjeux qui confrontent les groupes populaires. Pourquoi ne pas en faire une activité dans votre groupe?

Discutez des enjeux dans votre groupe

Les enjeux de la reconnaissance et du financement sont importants pour l'ensemble des membres de votre organisme.

Pourquoi ne pas faire une activité de réflexion et de discussion dans votre groupe? Vous avez dans ce Bulletin des outils qui peuvent vous faciliter la tâche.

Envoyez la lettre du Comité avisé

Vous avez reçu dans cet envoi une lettre à faire parvenir au ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, concernant la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Nous vous invitons à la lui faire parvenir.

Vous avez des questions ou des idées?

Si vous désirez des informations supplémentaires ou encore si vous avez des idées d'actions ou des énergies pour donner un coup de main, appelez votre Table régionale d'éducation populaire autonome. Vous trouverez ses coordonnées ci-dessous.

Les mercredis achalants

Vous avez reçu cinq envois à faire par télécopieur pour les mercredis couvrant la période du 29 septembre au 27 octobre. Chaque feuille contient les consignes pour finaliser l'envoi et les numéros de télécopieur des destinataires. N'oubliez pas de faire l'envoi prévu à chaque mercredi.

Ne les décevez pas... ils n'attendent que ça!



Opération "Bulletin"
François Legault
Ministre de l'Éducation
29 septembre 1999



Opération "Facture"
Bernard Landry
Ministre des Finances
6 octobre 1999



Opération "Reddition de compte"
Jacques Léonard
Président du Conseil du trésor
13 octobre 1999



Opération "Déclaration d'admissibilité"
André Boisclair
Ministre de la Solidarité sociale
20 octobre 1999



Opération "Félicitation pour votre beau programme!"
Lucien Bouchard
Premier ministre
27 octobre 1999



Secrétariat national

MÉACQ

3575, boul. St-Laurent, bureau 202
Montréal H2X 2T7
Tél.: (514) 843-3236

Abitibi-Témiscamingue

RÉPA

380, Richard
Rouyn J9X 4L3
Tél.: (819) 762-3114

Centre-du-Québec

AGÉR

59, Monfette, bureau 213
Victoriaville G6P 1J8
Tél.: (819) 752-6768

Côte-Nord

Table des groupes populaires

864, Puyjalon
Baie-Comeau G5C 1N2
Tél.: (418) 589-2809

Estrie

TROVEPE

187, Laurier
Sherbrooke J1H 4Z4
Tél.: (819) 566-2727

Lanaudière

MÉAL

121, St-Barthélémy sud
Joliette J6E 5N8
Tél.: (450) 752-1999

Mauricie

ROM

2174, 6e avenue
Trois-Rivières G8Z 3B1
Tél.: (819) 379-2889

Montérégie

TROVEP Montérégie

1022, Ste-Foy
Longueuil J4K 1W2
Tél.: (450) 651-6439

Montréal

TROVEP de Montréal

420, St-Paul est, 3e étage
Montréal H2Y 1H4
Tél.: (514) 845-6170

Outaouais

Table ronde des OVEP

115, boul. Sacré-Coeur
Hull J8X 1C5
Tél.: (819) 771-5862

Québec/Chaudière-Appalaches

RÉAC

65, Notre-Dame des Anges, #4
Québec G1K 3E4
Tél.: (418) 523-4158

Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais

MÉAC

3791, de la Fabrique, CP 23012
Jonquière G7X 9Z8
Tél.: (418) 542-9320